

COMMISSION FEMININES

Réunion du mardi 22 Octobre 2019

Président : Jacques Issartel

Présent : Thierry Truwant

Boite mail officielle : feminines@isere.ff.fr

Courriers :

SEYSSINET, CHIRENS, EYBENS, VOUREY FOOT, G U C FEMININ, CROLLES, 4 MONTAGNES, G F 38, E G 2 F, PAYS D'ALLEVARD, CHARVIEU, A C N D , GT NIVOLAS / TOUR ST CLAIR, MOIRANS , REVENTIN, VER SAU, SAINT GEORGES DE COMMIERS, RACHAIS, SAINT CASSIEN, G A P S, VEZERONCE HUERT

GUC FEMININ

Pour jouer en nocturne, il faut un terrain homologué, malheureusement aucune dérogation n'est possible

Pour demander l'homologation, il faut que l'université se rapproche de la commission des infrastructures et terrains

COUPE DE FRANCE

Félicitations aux clubs de BOURGOIN et A S GRESIVAUDAN pour leur qualification

U 15F

CROLLES:

RAPPEL : pour jouer le samedi matin, il faut l'accord du club adverse

INFO :

Cette année après l'avis de la commission technique, les U15 F joueront avec un ballon catégorie 5

2^e phase

Une poule haute de 6 clubs

2 poules de 5 clubs en poule géographique

En matchs aller / retour

COUPE U 15F / U 18 F

1^{er} Tour le 9 novembre

Le TABLEAU des catégories des licences est disponible sur le site internet.

Féminine Seniors A 8

CHIRENS

Inactivité de l'équipe féminine déclarée auprès de la ligue

RAPPEL :

La commission rappelle que les courriers des **FEMININES** doivent être envoyés à la commission **FEMININES** et non à la **SPORTIVE** !

Pour faciliter le travail de lecture il est nécessaire d'indiquer
Systématiquement :
La Catégorie, la Poule et la Journée !!!

Toujours d'Actualité

- ✚ La dérogation pour permettre à 3 U16 et 3 U17 d'évoluer en seniors est reconduite pour l'année 2019 / 2020 avec l'accord du médecin fédéral
- ✚ Les catégories d'âge paru sur le site du district ne concerne que les U 18 à 11
L'article 5 précise pour les U 18 jouant à 8, dans cette catégorie, il est toujours possible de faire jouer des U14, U15, U16, U17 et U18
- ✚ Depuis l'Assemblée Fédérale de juin 2019, les U16F peuvent jouer en U15G
- ✚ lors des rencontres de coupe ou de championnat le port des boucles d'oreilles et des piercings même strappées est strictement interdit de même que le port d'un couvre-chef (circulaire 4.02 juillet 2014)

Tout manquement relatif à la circulaire ci-dessus pourra faire l'objet de réserves par le club adverse ou un officiel (respect de l'article des règlements généraux FFF portant sur la tenue des joueuses et joueurs) ; ces réserves seront traitées par la commission des règlements ; Seul sera autorisé le maintien des cheveux par un dispositif qui ne soit pas dangereux ni pour la joueuse, ni pour ses partenaires ou adversaires

Le Président J. Issartel
06 34 87 23 55